

REUNION DU COMITÉ SYNDICAL

VENDREDI 31 MARS 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars,

LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous la présidence de M. Patrick FERRARIS.

Date de convocation du Comité : 27 mars 2023

PRESENTS : Mme GAGET, MM. GIRAUD, COTTAZ, DAMBONVILLE, EMERAUD, FERRARIS, GARCIA, CONSTANTIN, Mme MOREL, MM. ODET, TOUSSENEL, VUAILLAT, Mme HARTMANN, MM. BLANDIN, SOUABNI, Mme FRACHON, M. MONIN, Mme STIVAL.

EXCUSES : MM. BALLY, CARRAS, BARRET, DROGOZ, GRANGER, DURAND, CHAVANON, Mme GAUDET, MM. GRILLET, LELONG.

Secrétaire de séance : M. EMERAUD

*Pouvoirs de M. DURAND à Mme STIVAL, Mme GAUDET à M. MONIN, M. GRILLET à Mme HARTMANN, Mme TISSERAND à Mme FRACHON.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU COMITE SYNDICAL (10 MARS 2023)

Mme STIVAL demande qu'il soit précisé, pour le point de l'ordre du jour relatif à la vente d'une parcelle de terrain à la commune de Montcarra, que M. EMERAUD n'a pas participé au vote. La modification sera faite sur le procès-verbal. Le procès-verbal modifié est approuvé à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU 2022

Délibération DEL_2023_02_01

Le compte de gestion de Monsieur le percepteur fait apparaître les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU 2022 - Résultats budgétaires de l'exercice 2022

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038123

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA TOUR-DU-PIN

ETABLISSEMENT : SI EAUX PLAINE COLLINE CATELAN

Résultats budgétaires de l'exercice

81280 - SI EAUX PLAINE COLLINE CATELAN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 600 117,18	8 396 150,87	12 996 268,05
Titres de recette émis (b)	2 632 232,13	8 441 352,73	11 073 584,86
Réductions de titres (c)		605 993,87	605 993,87
Recettes nettes (d = b - c)	2 632 232,13	7 835 358,86	10 467 590,99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 600 117,18	8 396 150,87	12 996 268,05
Mandats émis (f)	2 852 828,42	7 173 483,63	10 026 312,05
Annulations de mandats (g)		81 206,58	81 206,58
Depenses nettes (h = f - g)	2 852 828,42	7 092 277,05	9 945 105,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		743 081,81	522 485,52
(h - d) Déficit	220 596,29		

BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU 2022 - Résultats de clôture de l'exercice 2022

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038123

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA TOUR-DU-PIN

ETABLISSEMENT : SI EAUX PLAINE COLLINE CATELAN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

81280 - SI EAUX PLAINE COLLINE CATELAN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	748 683,38		-220 596,29		528 087,09
Fonctionnement	1 223 032,86	500 000,00	743 081,81		1 466 114,67
TOTAL I	1 971 716,24	500 000,00	522 485,52		1 994 201,76
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
81281-ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN					
Investissement	-1 439 667,61		539 920,33		-899 747,28
Fonctionnement	2 097 551,42	1 300 000,00	-113 759,74		683 791,68
Sous-Total	657 883,81	1 300 000,00	426 160,59		-215 955,60
TOTAL III	657 883,81	1 300 000,00	426 160,59		-215 955,60
TOTAL I + II + III	2 629 600,05	1 800 000,00	948 646,11		1 778 246,16

Le Comité Syndical après avoir pris connaissance des montants du compte de gestion du budget eau 2022, approuve à l'unanimité le compte de gestion.

III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU 2022

Délibération DEL_2023_02_02

Monsieur le Président présente les résultats du compte administratif eau 2022.

Vue détaillée du compte administratif en Annexe 2

SEPECC - Budget EAU - AFFECTATION DU RESULTAT 2022

	Résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	748 683,38 €	-220 596,29 €	528 087,09 €
FONCTIONNEMENT	723 032,86 €	743 081,81 €	1 466 114,67 €
TOTAL	1 471 716,24 €	522 485,52 €	1 994 201,76 €

Le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de l'Eau est conforme en tout point au compte de gestion 2022. A la lecture de ces éléments, et après avoir constaté les résultats de clôture 2022, il revient au conseil de délibérer pour l'approbation du compte administratif 2022 du Budget Principal de l'Eau. Monsieur le Président quitte la salle et Mme FRACHON, 1^{ère} vice-présidente, fait procéder au vote. Le compte administratif du budget eau est adopté à l'unanimité.

IV. AFFECTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU

Délibération DEL_2023_02_03

Monsieur le Président, au vu des résultats du compte administratif précédemment validé, propose l'affectation des résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU 2022

SEPECC - Budget EAU - AFFECTATION DU RESULTAT 2022

	Résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	748 683,38 €	-220 596,29 €	528 087,09 €
FONCTIONNEMENT	723 032,86 €	743 081,81 €	1 466 114,67 €
TOTAL	1 471 716,24 €	522 485,52 €	1 994 201,76 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT 2022	743 081,81 €	-220 596,29 €
RESULTATS ANTERIEURS	723 032,86 €	748 683,38 €
SOLDE RESTE A REALISER INVEST 2022		-105 665,01 €
	1 466 114,67 €	422 422,08 €
OBLIGATION REGLEMENTAIRE DE COUVERTURE - INVESTISSEMENT		0,00 €
Proposition d'affectation au cpt 1068 de la section investissement 001 :		
Excédent à reporter en section de fonctionnement R002	1 466 114,67 €	

Compte-tenu du résultat de clôture de la section d'investissement et du solde négatif des RAR 2022, il n'est pas proposé de procéder à une affectation de résultat au 1068.

En l'absence de questions, Monsieur le Président met au vote l'affectation des résultats proposés qui est adoptée à l'unanimité.

V. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2023

Délibération DEL_2023_02_04

Monsieur le Président laisse la parole à Florence BOSSY, qui détaille les montants proposés au budget primitif 2023 eau.

BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU 2023 - VUE D'ENSEMBLE (Vue détaillée en annexe 2)

SECTION D'EXPLOITATION :

SEPECC- Budget EAU (détail des comptes en Annexe 2)

Chapitre	Libellé_compte	Réalisé 2022	RAR 2022	BP Proposé 2023	Total BP 2023 + RAR
EXPLOITATION - DEPENSES					
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)				
011	Charges à caractère général	1 529 300,90 €		2 304 300,00 €	2 304 300,00 €
012	Charges personnel et frais assimilés	1 616 657,68 €		1 757 712,80 €	1 757 712,80 €
014	Atténuations de produits	357 410,00 €		530 000,00 €	530 000,00 €
022	Dépenses imprévues			266 708,21 €	266 708,21 €
023	Virement à la section d'investissement			1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	951 609,43 €		1 009 402,53 €	1 009 402,53 €
65	Autres charges de gestion courante	2 477 255,75 €		2 952 846,07 €	2 952 846,07 €
66	Charges financières	153 291,45 €		162 878,06 €	162 878,06 €
67	Charges exceptionnelles	6 751,84 €		5 700,00 €	5 700,00 €
	TOTAL DEPENSES - SECTION EXPLOITATION	7 092 277,05 €		10 189 547,67 €	10 189 547,67 €

M. GARCIA souhaite avoir des précisions sur les importantes variations de budget par rapport au réalisé 2022 sur certains chapitres.

Monsieur le Président propose de terminer la présentation des chiffres d'exploitation et de répondre ensuite aux questions.

Chapitre	Libellé_compte	Réalisé 2022	RAR 2022	BP Proposé 2023	Total BP 2023 + RAR
EXPLOITATION - RECETTES					
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	723 032,86 €		1 466 114,67 €	1 466 114,67 €
013	Atténuation de charges	7 421,75 €		15 150,00 €	15 150,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	409 642,78 €		390 323,00 €	390 323,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prest. de services	7 315 929,88 €		8 263 500,00 €	8 263 500,00 €
74	Subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courante	40 192,45 €		42 300,00 €	42 300,00 €
76	Produits financiers	44,80 €		60,00 €	60,00 €
77	Produits exceptionnels	62 127,20 €		12 100,00 €	12 100,00 €
	TOTAL RECETTES - SECTION EXPLOITATION	8 558 391,72 €		10 189 547,67 €	10 189 547,67 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 466 114,67 €		0,00 €	0,00 €

La section de Fonctionnement du Budget Primitif de l'eau 2023 s'équilibre à 10 189 547.67 €.

M. GARCIA demande des explications sur le chapitre 011.

Florence BOSSY explique que le compte 6061 concerne les fournitures d'énergie notamment, électricité et fioul qui connaissent une hausse importante ces derniers temps.

Monsieur le Président explique que nous sommes encore jusqu'en fin 2024 sous contrat avec EDF. Au moment des fortes hausses, le contrat était en cours depuis 1 an, le bouclier tarifaire a été sollicité.

Florence BOSSY reprend avec le compte 6063, fournitures d'entretien et petits équipements, de nombreux achats d'équipements de protection individuelle sont à prévoir. Avec les périodes de confinement toutes les formations notamment liées à la sécurité ont été mises à l'arrêt. Un gros rattrapage a eu lieu qui se traduit aussi par une mise à niveau des équipements de sécurité (amiante, CATEC).

Le poste carburant est assujetti à une forte inflation.

Le poste 61528 entretien réparation autres biens immobiliers passe de 9 000 à 60 000 € : il s'agit de rénovations importantes à faire à l'intérieur des châteaux d'eau détectées suite au schéma directeur d'eau potable. Une part de ces rénovations se retrouvera en investissement.

Concernant la redevance versée à l'agence de l'eau au titre des prélèvements d'eau, la hausse de budget vient d'un solde de l'exercice 2022 qui n'a pas pu être rattaché à 2022 et vient s'imputer au budget 2023.

Même chose pour le 6378 qui concerne le SYCLUM et dont la hausse de crédit correspond à des montants de 2022 qui n'ont pas pu être pris en charge sur l'exercice 2022.

Sur le chapitre 012, charges de personnel, la probable augmentation du point d'indice a été prise en compte. Il y a également de nouveaux postes créés.

Les dépenses imprévues sont à 266 708.21 en 2023, le montant prévu en 2022 a été utilisé, d'où l'absence de réalisé, pour la régularisation d'écriture de rattachement.

Il y a aussi des réattributions d'écriture, certaines écritures n'étaient pas imputées au bon chapitre par exemple au 648 on part d'un réalisé de 26313.64 pour un budget prévu en 2023 à 24000, c'est sur ce compte que vont être imputées toutes les dépenses de formations notamment de sécurité.

M. GIRAUD s'interroge sur les recettes, il lui semble qu'en 2022 les prévisions de vente d'eau n'ont pas été entièrement réalisés, de plus nous rentrons dans une phase de sobriété générale des ménages, et cependant les recettes ont été augmentées, les prévisions sont-elles suffisamment prudentes?

Monsieur le Président rappelle que les tarifs ont été fortement augmentés ce qui majore mécaniquement les recettes, d'autre part les évolutions de volume de vente d'eau ont été calculées avec une évolution inférieure à celle prévue par la prospective de KPMG qui elle-même était déjà prudente.

Un échange s'ensuit sur les montants des recettes.

Mme HARTMANN s'interroge sur le montant du compte 6413, primes et gratifications qui augmente beaucoup.

Florence BOSSY rappelle que le CIA a été revalorisé en octobre, de plus l'embauche de personnel supplémentaire pèse aussi sur ce compte.

M. GARCIA demande pour une meilleure compréhension pour les années prochaines de prévoir une colonne budget primitif de l'année N-1 pour pouvoir comparer les deux prévisions, une comparaison réalisé/BP n'est pas toujours très aisée et représentative et engendre des questions qui pourraient être évitées.

M. FERRARIS rappelle que l'année 2022 a été une année particulière de régularisations comptables importantes et que la présentation d'une colonne BP N-1 n'aurait pas forcément amené moins de questions, il demande au Comité d'être compréhensif face à la masse de travail très importante qui a été supportée par Florence BOSSY et notre comptable pour régulariser ces écritures.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Libellé_compte	Réalisé 2022	RAR 2022	BP Proposé 2023	Total BP 2023 + RAR
INVESTISSEMENT - DEPENSES					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	482 616,18 €			
020	Dépenses imprévues			187 979,96 €	187 979,96 €
040	Opérations d'ordre de transfert	409 642,78 €		390 323,00 €	390 323,00 €
041	Opérations patrimoniales	7 710,25 €		50 000,00 €	50 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	328 454,91 €		359 360,25 €	359 360,25 €
20	Immobilisations incorporelles	2 685,00 €		13 000,00 €	13 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	66 974,48 €	134 340,98 €	792 148,40 €	926 489,38 €
23	Immobilisations en cours	2 037 361,00 €	1 086 867,03 €	2 126 280,00 €	3 213 147,03 €
4581	Opérations pour le compte de tiers			90 000,00 €	90 000,00 €
	TOTAL DEPENSES - SECTION INVESTISSEMENT	3 335 444,60 €	1 221 208,01 €	4 009 091,61 €	5 230 299,62 €

La section d'Investissement du Budget Primitif de l'eau 2023 s'équilibre à 5 030 299.62 €.

A noter le compte 4581 correspond à des dépenses effectuées pour le compte des communes dans le cadre de travaux coordonnés et qui nous sont ensuite remboursées. Ces 90 000 € sont sur le budget de l'eau mais ce sont des dépenses qui concernent l'assainissement et qui devront être basculées sur ce budget par un jeu d'écriture qui devra être prévu avec la Trésorerie.

Chapitre	Libellé_compte	Réalisé 2022	RAR 2022	BP Proposé 2023	Total BP 2023 + RAR
INVESTISSEMENT - RECETTES					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	482 616,18 €		528 087,09 €	528 087,09 €
021	Virement de la section de fonctionnement			1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	951 609,43 €		1 009 402,53 €	1 009 402,53 €
041	Opérations patrimoniales	7 710,25 €		50 000,00 €	50 000,00 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	500 000,00 €			
13	Subventions d'investissement reçues	371 504,00 €	1 115 543,00 €	1 187 017,00 €	2 302 560,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €			
21	Immobilisations corporelles	1 408,45 €		250,00 €	250,00 €
23	Immobilisations en cours			50 000,00 €	50 000,00 €
4582	Opérations pour le compte de tiers			90 000,00 €	90 000,00 €
TOTAL RECETTES - SECTION INVESTISSEMENT		3 114 848,31 €	1 115 543,00 €	4 114 756,62 €	5 230 299,62 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-220 596,29 €	-105 665,01 €	105 665,01 €	- €

La section d'Investissement du Budget Primitif de l'eau 2023 s'équilibre à 5 230 299.62 €.

M. GARCIA demande quelle est la nomenclature comptable utilisée.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de la nomenclature M49.

Mme HARTMANN souhaite rappeler sa remarque relative aux charges de personnel, elle comprend très bien les problématiques RH et les difficultés rencontrées mais souligne qu'il convient d'être prudent sur ce sujet à l'avenir.

En l'absence d'autres remarques ou questions, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

VI. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Président expose les montants suivants du compte de gestion assainissement établi par le Trésorier.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2022 - Résultats budgétaires de l'exercice 2022

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038123

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA TOUR-DU-PIN

ETABLISSEMENT : ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN

Résultats budgétaires de l'exercice

81281 - ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 506 868,71	4 180 247,53	9 687 116,24
Titres de recette émis (b)	3 668 631,58	3 125 679,43	6 794 311,01
Réductions de titres (c)		402 484,43	402 484,43
Recettes nettes (d = b - c)	3 668 631,58	2 723 195,00	6 391 826,58
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 506 868,71	4 180 247,53	9 687 116,24
Mandats émis (f)	3 208 439,70	3 005 778,89	6 214 218,59
Annulations de mandats (g)	79 787,45	168 824,15	248 611,60
Dépenses nettes (h = f - g)	3 128 652,25	2 836 954,74	5 965 607,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	539 979,33		426 160,59
(h - d) Déficit		113 759,74	

BUDGET PRINCIPAL DE L'ASSAINISSEMENT 2022 - Résultats de clôture de l'exercice 2022

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 039123

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA TOUR-DU-PIN

ETABLISSEMENT : ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

61261 - ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN					
Investissement	-1 439 667,61		539 920,33		-899 747,28
Fonctionnement	2 097 551,42	1 300 000,00	-113 759,74		683 791,68
Sous-Total	657 883,81	1 300 000,00	426 160,59		-215 955,60
TOTAL III	657 883,81	1 300 000,00	426 160,59		-215 955,60
TOTAL I + II + III	657 883,81	1 300 000,00	426 160,59		-215 955,60

En l'absence de questions, Monsieur le Président met au vote le compte de gestion assainissement 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

VII. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2022

Délibération DEL_2023_02_06

Monsieur le Président détaille les résultats du compte administratif assainissement 2022.

Vue détaillée du compte administratif en Annexe 3

SEPECC - Budget ASSAINISSEMENT - Compte administratif 2022

	Résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-1 439 667,61 €	539 920,33 €	-899 747,28 €
FONCTIONNEMENT	797 551,42 €	-113 759,74 €	683 791,68 €
TOTAL	-642 116,19 €	426 160,59 €	-215 955,60 €

Le compte administratif 2022 du budget annexe de l'Assainissement est conforme en tout point au compte de gestion 2022.

En l'absence de questions, Monsieur le Président quitte la salle et Mme FRACHON, 1^{ère} vice-présidente, fait procéder au vote.

Le compte administratif assainissement 2022 est approuvé à l'unanimité.

VIII. AFFECTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération DEL_2023_02_07

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2022

SEPECC - Budget ASSAINISSEMENT - Compte administratif 2022

	Résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-1 439 667,61 €	539 920,33 €	-899 747,28 €
FONCTIONNEMENT	797 551,42 €	-113 759,74 €	683 791,68 €
TOTAL	-642 116,19 €	426 160,59 €	-215 955,60 €

Proposition d'affectation minimum du résultat 2022 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT 2022	-113 759,74 €	539 920,33 €
RESULTATS ANTERIEURS	797 551,42 €	-1 439 667,61 €
SOLDE RESTE A REALISER INVEST 2022		-680 070,55 €
	683 791,68 €	-1 579 817,83 €
OBLIGATION REGLEMENTAIRE DE COUVERTURE - INVESTISSEMENT		1 579 817,83 €
Proposition d'affectation au cpt 1068 de la section investissement 001 :		683 791,68 €
Déficit résiduel à affecter		-896 026,15 €
Excédent à reporter en section de fonctionnement R002		-

Monsieur le Président expose que compte-tenu du résultat de clôture de la section d'investissement et du solde négatif des RAR 2022, il est proposé de procéder à une affectation de résultat au 1068 d'un montant de 683 791,68 €, et de retenir un déficit résiduel à imputer de - 896 026,15 €.

Monsieur le Président explique que le déficit d'investissement de cette année plombe le budget. Cela est induit par des rattachements antérieurs qui ont du être régularisés en 2022 ainsi que, par exemple, sur des prélèvements d'échéance d'emprunt effectués sur nos comptes en Trésorerie mais jamais mandatés. Le Percepteur mettait ces sommes sur des comptes d'attente. Il nous a demandé de régulariser cela en nous laissant le choix de lisser ces régularisations sur plusieurs années ou en régularisant la totalité en 2023. Monsieur le Président a fait le choix de tout régulariser en 2023, ce qui creuse fortement les dépenses, pour répartir ensuite sur des bases saines.

M. GIRAUD demande confirmation que ces sommes ont été prélevées sur notre Trésorerie mais non enregistrées en comptabilité, et que, par conséquent, la régularisation budgétaire n'entame donc pas notre Trésorerie.

Monsieur le Président confirme et rappelle au Comité qu'un suivi budgétaire plus strict est en train de se mettre en place, il souligne le travail important réalisé par Florence BOSSY et le service comptable sur ce sujet.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met au vote la proposition d'affectation des résultats 2022 pour le budget assainissement qui est adoptée à l'unanimité.

IX. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Délibération DEL_2023_02_08

Monsieur le Président laisse la parole à Florence BOSSY qui détaille les chapitres du budget primitif assainissement.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2023 - VUE D'ENSEMBLE (Vue détaillée en annexe 3)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Compte	Libellé_compte	Réalisé 2022	Report 2022	BP Proposé 2023	Total BP 2023 + RAR 2022
EXPLOITATION - DEPENSES						
002		Solde d'exécution de la section d'investissement				
011		Charges à caractère général	953 417,43 €		878 960,00 €	878 960,00 €
012		Charg. Personnel et frais assimilés	430 000,00 €		573 000,00 €	573 000,00 €
014		Atténuation de produits	100 660,00 €		146 000,00 €	146 000,00 €
022		Dépenses imprévues			200 000,00 €	200 000,00 €
023		Virement à la section d'investissement			367 302,80 €	367 302,80 €
042		Opérations d'ordre de transfert	803 821,01 €		797 304,47 €	797 304,47 €
65		Autres charges de gestion courante	218 599,73 €		153 200,00 €	153 200,00 €
66		Charges financières	311 232,38 €		298 944,55 €	298 944,55 €
67		Charges exceptionnelles	19 224,19 €		23 300,00 €	23 300,00 €
TOTAL DEPENSES - SECTION EXPLOITATION			2 836 954,74 €		3 438 011,82 €	3 438 011,82 €

Chapitre	Compte	Libellé_compte	Réalisé 2022	Report 2022	BP Proposé 2023	Total BP 2023 + RAR 2022
EXPLOITATION - RECETTES						
002		Résultat d'exploitation reporté	797 551,42 €			
013		Atténuation de charges			5 000,00 €	5 000,00 €
042		Opérations d'ordre de transfert	277 415,37 €		284 261,82 €	284 261,82 €
70		Ventes de produits fabriqués, prest. de services	2 404 860,14 €		3 091 750,00 €	3 091 750,00 €
74		Subventions d'exploitation	29 527,90 €		45 000,00 €	45 000,00 €
75		Autres produits de gestion courante	7 249,00 €		8 000,00 €	8 000,00 €
76		Produits financiers				
77		Produits exceptionnels	4 142,59 €		4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL RECETTES - SECTION EXPLOITATION			3 520 746,42 €		3 438 011,82 €	3 438 011,82 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			683 791,68 €		- €	- €

La section de Fonctionnement du Budget Primitif de l'assainissement 2023 s'équilibre à 3 438 011,82 €.

Florence BOSSY souligne que les baisses de budget sur un compte sont souvent compensées par une hausse sur un autre compte, il s'agit de régularisations d'écriture.

Monsieur le Président rappelle que le budget assainissement est un budget annexe. Jusqu'à présent 70% des dépenses et des recettes mixtes étaient affectées à l'eau et 30% à l'assainissement, c'était une règle établie qui est relativement proche de la réalité. Sur ce budget, du fait de la reprise des comptes, ce paramètre a été modifié sur certains postes pour être au plus près de la réalité. Il faudrait mettre en place une comptabilité analytique pour être le plus juste possible mais c'est un travail très lourd.

Monsieur le Président explique que les dépenses ont été réduites au maximum, parfois même en annulant certaines opérations.

M. GARCIA souhaite souligner l'importance de la hausse des dépenses de fonctionnement (+600 000) et veut que tout le monde en prenne bien toute la mesure. Dans les années à venir, le budget assainissement

est assurément celui pour qui les hausses deviendront les plus prégnantes. Pouvoir expliquer aux élus ligne par ligne le pourquoi du comment de l'évolution des montants lui semble important.

Monsieur le Président souligne que la même problématique que pour le budget Eau s'est présenté avec des opérations prévues mais non mandatées...

Des échanges s'ensuivent sur l'utilité des dépenses imprévues.

M. GIRAUD demande pourquoi les dépenses imprévues qui ont été prévues ne se retrouvent pas dans le réalisé alors qu'elles ont été utilisées.

Monsieur le Président explique que ces dépenses imprévues sont utilisées dans le cadre de décision du Président, décision qui basculent ces dépenses imprévues vers d'autres comptes pour que les sommes soient utilisées.

M. GUICHERD, ancien Président du Syndicat avait l'habitude de ne jamais attribuer de crédit aux dépenses imprévues partant du principe qu'il n'était pas bon d'avoir des imprévus car cela traduit une absence de connaissance.

C'est un point de vue.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Compte	Libellé_compte	Réalisé 2022	Report 2022	BP Proposé 2023	Total BP 2023 + RAR 2022
INVESTISSEMENT - DEPENSES						
001		Solde d'exécution de la section d'investissement	1 439 667,61 €		899 747,28 €	899 747,28 €
020		Dépenses imprévues				
040		Opérations d'ordre de transfert	277 415,37 €		284 261,82 €	284 261,82 €
041			7 450,57 €			
10		Dotations, fonds divers et réserves				
16		Emprunts et dettes assimilées	1 022 630,06 €		1 154 441,08 €	1 154 441,08 €
20		Immobilisations incorporelles				
21		Immobilisations corporelles	82 591,03 €	67 458,00 €	55 368,00 €	122 826,00 €
23		Immobilisations en cours	1 738 624,22 €	874 979,55 €	225 000,00 €	1 099 979,55 €
4581		Opérations pour le compte de tiers				
		TOTAL DEPENSES - SECTION INVESTISSEMENT	4 568 378,86 €	942 437,55 €	2 618 818,18 €	3 561 255,73 €

Chapitre	Compte	Libellé_compte	Réalisé 2022	Report 2022	BP Proposé 2023	Total BP 2023 + RAR 2022
INVESTISSEMENT - RECETTES						
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				
021		Virement de la section d'exploitation			367 302,80 €	367 302,80 €
040		Opérations d'ordre de transfert entre section	803 821,01 €		797 304,47 €	797 304,47 €
041			7 450,57 €		10 000,00 €	10 000,00 €
10		Dotations, fonds divers et réserves	1 300 000,00 €		683 791,68 €	683 791,68 €
13		Subventions d'investissement reçues	757 360,00 €	262 367,00 €	695 632,00 €	957 999,00 €
16		Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €		734 857,78 €	734 857,78 €
21		Immobilisations corporelles				
23		Immobilisations en cours			10 000,00 €	10 000,00 €
4582		Opérations pour le compte de tiers				
		TOTAL RECETTES - SECTION INVESTISSEMENT	3 668 631,58 €	262 367,00 €	3 298 888,73 €	3 561 255,73 €
		RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-899 747,28 €	-680 070,55 €	680 070,55 €	- €

La section d'Investissement du Budget Primitif de l'assainissement 2023 s'équilibre à 3 561 255.73 €.

M. GIRAUD constate que les crédits de la section investissement sont en baisse malgré des restes à réaliser importants et sont inférieurs aux réalisés 2022. On investit moins ?

Monsieur le Président confirme que les investissements sont à l'arrêt sur cette année. Sur le PPI dernièrement voté le budget prévu était de 1 558 000 €, une croix a été faite dessus, on se garde simplement la faculté de solder les travaux déjà engagés.

M. GIRAUD demande si on a une vision pluriannuelle sur le long terme.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat est suivi par le cabinet KPMG qui a fait une prospective financière sur la période 2020-2030 année par année, cependant, tout comme nous, KPMG n'était pas au courant des irrégularités constatées récemment et qui se sont accumulées. La Trésorerie a laissé faire pendant plusieurs années. Il faut comprendre que les Trésoriers se sont succédés à la Trésorerie de La Tour du Pin au détriment du bon suivi de nos comptes, des opérations étaient ainsi mises sur un compte d'attente en Trésorerie. C'est M. CUABOS, trésorier des Abrets et qui reprend en intérim les services de la Trésorerie de La Tour du Pin qui nous a alerté sur ce sujet et la nécessité de régulariser.

M. GARCIA demande de quand datent à l'origine ces opérations à régulariser.

Monsieur le Président explique que cela date de la période 2020-2022.

Un échange s'ensuit sur la nécessité de demander à KPMG de refaire une prospective sur de bonnes bases.

M. GARCIA demande à combien s'élèvent les montants dans ce compte d'attente.

Florence BOSSY répond qu'il s'élève à 150 à 160 000 € dont 97 000 € d'emprunts non mandatés.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met le budget primitif 2023 assainissement au vote. Le budget primitif assainissement 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. VUAILLAT quitte la réunion.

X. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE

Délibération DEL_2023_02_09

Monsieur le Président rappelle que M. CONTASSOT avait été élu membre du Bureau en 2020. Il n'est plus membre du Comité Syndical et a été remplacé par M. BARRET, maire de Salagnon. Il convient d'élire un nouveau membre du Bureau pour le remplacer. Un élu des Balcons du Dauphiné est souhaité.

M. Youri GARCIA est candidat. Il se présente, élu à la commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin, maire délégué de Veyrins-Thuellin, en charge des finances à la commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin, il est également conseiller délégué à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, GEMAPI et à l'EPAGE.

Il n'y a pas d'autre candidat. Le vote a lieu à bulletin secret. M. Youri GARCIA obtient 21 voix, il est élu à l'unanimité.

XI. CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DES ABRETS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE INTERCONNEXION POUR SECURISER LE RESEAU D'EAU POTABLE

Délibération DEL_2023_02_10

Monsieur le Président explique que le Syndicat des Eaux des Abrets dispose d'une ressource principale située sur la commune des Villages du Lac de Paladru et recherche une solution alternative de secours pour alimenter le secteur de son Bas Service Est.

Le SEPECC dispose d'un château d'eau à Dolomieu « Le Lancelot » et a besoin d'une ressource alternative en secours de la station de pompage de Salagnon « Pont Sicard », en cas de problème qualitatif sur son Moyen Service Est.

Il est proposé de mettre en place une interconnexion entre le château d'eau de Dolomieu et le réservoir du Syndicat des Eaux des Abrets situé à Faverges de la Tour afin que nos deux structures puissent mutuellement se secourir en cas de besoin.

Le montant des travaux estimé à 1 920 000 €, pourrait être réévalué. Il a été convenu une répartition entre les deux collectivités. A ce jour le montant à charge du SEPECC serait de : 880 200 €.

Le SEPECC serait mandataire du projet : il serait en charge de la contractualisation avec les entreprises et prestataires intervenants, de la gestion financière et comptable de l'opération, le Syndicat des Eaux des Abrets lui rembourserait les frais engagés suivant la répartition auparavant définie.

Il est nécessaire de signer une convention avec le Syndicat des Eaux des Abrets, pour définir l'accord de principe et les modalités de la répartition financière de cette opération.

M. GIRAUD demande si ces travaux sont prévus au budget.

Monsieur le Président répond, que les travaux ont été prévus au PPI pour 2024.

M. TOUSSENEL demande quand sont prévus les travaux d'interconnexion avec le réseau du territoire du Lac de Moras.

Monsieur le Président explique que le Cabinet MERLIN travaille dessus dans le cadre du schéma directeur d'eau potable qui doit être rendu en septembre ou octobre 2023.

M. TOUSSENEL demande si l'on peut s'engager sur cette interconnexion alors que le schéma directeur n'est pas finalisé.

Monsieur le Président explique que ces travaux étaient déjà prévus dans le schéma directeur précédent.

Mme HARTMANN s'interroge sur le terme « les montants pourront être réévalués ».

Monsieur le Président explique que compte tenu des variations de prix importantes à l'heure d'aujourd'hui, l'estimation peut-être amenée à évoluer fortement. La convention fixe des taux de répartition, le coût réel sera connu au moment de la réalisation des travaux.

Mme HARTMANN demande qu'est-ce qui a amené à la volonté de mettre en place cette interconnexion,

Monsieur le Président explique que la ressource de Pont Sicard est une ressource importante mais en cas de pollution de cette ressource, il faut pouvoir alimenter les abonnés par ailleurs.

Mme HARTMANN demande s'il y a déjà eu des problèmes par le passé ?

Monsieur le Président répond que non mais il faut dire que le problème de pollution qui s'est présenté l'an passé sur le secteur d'Optevoz fait réfléchir. Le Syndicat des Abrets, à l'heure actuelle, manque un peu d'eau mais il faut savoir qu'ils sont en train de faire des forages du côté de Veyrins pour trouver de l'eau.

Des échanges s'ensuivent desquels il découle que la sécurisation de l'alimentation en eau potable est importante.

M. GARCIA explique que l'an passé à Optevoz, l'eau a été pompée alors que le niveau de la nappe était très bas entraînant une pollution de l'eau distribuée. Cela a provoqué une crise importante au sein de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. Ce genre de problème pourrait parfaitement affecter le SEPECC ou toute autre collectivité.

Mme HARTMANN demande si des interconnexions avec les Vals du Dauphiné sont prévues.

Monsieur le Président répond qu'aucune interconnexion n'est prévue actuellement.

Il explique que c'est le SEPECC qui porte le projet car nous sommes éligible à l'aide du Département pour ces travaux mais pas le Syndicat des Eaux des Abrets.

M. CONSTANTIN quitte la réunion.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met au vote cette convention qui est approuvée à l'unanimité.

XII. ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A VEZERONCE-CURTIN A MME DEBIEZ POUR L'AGRANDISSEMENT DU RESERVOIR DU SUPPEY

Délibération DEL_2023_02_11

Monsieur le Président rappelle qu'une parcelle de terrain avait été achetée à Mme VIAL-DIT-GUY pour l'agrandissement du réservoir du Suppey. A l'époque aucun des riverains ne souhaitait vendre son terrain. L'achat du terrain de Mme VIAL-DIT-GUY était la seule option possible. Lorsque le bornage a été fait, un autre riverain, disposant d'un terrain plus propice aux travaux envisagés, s'est fait connaître. Il est donc proposé d'acquérir, par certificat administratif, la parcelle n° F182 sise sur la commune de Vézeronce-Curtin, lieu-dit Le Suppey, d'une superficie de 7 317 m², appartenant à Mme Françoise BERLIAT épouse DEBIEZ, au prix de 1.20 €/m² soit 8 780.40 € au total, hors frais de bornage. Il conviendra après achat de trouver un agriculteur qui pourra faire l'entretien du terrain. Mme MOREL demande comment s'est négocié le prix.

Monsieur le Président explique que c'est le vendeur qui fait le prix, d'abord proposé à 1.60 €/m², un prix de 1.20 €/m² a pu être obtenu.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président, met au vote l'achat de ce terrain qui est approuvé à l'unanimité.

XIII. ACCUEIL D'UN APPRENTI EN BTSA GEMEAU

Délibération DEL_2023_02_12

Monsieur le Président explique que l'embauche d'un assistant technicien bureau d'études était prévu pour 2023. Un jeune en recherche d'une alternance souhaitant obtenir un BTS gestion et maîtrise de l'eau, nous a fait une demande de contrat d'apprentissage sur 2 ans. Ce jeune conviendrait parfaitement pour ce poste.

Le contrat serait conclu du 1er septembre 2023 au 31 août 2025.

Le CNFPT prend en charge les frais de formation qui s'élève à 7100€/an, il n'y a donc aucun reste à charge pour le SEPECC.

Mme HARTMANN demande qui sera le maître d'apprentissage.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'Anthony YNNA- responsable du Bureau d'études.
En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président propose de voter pour l'accueil de cet apprenti.
Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve l'accueil d'un apprenti en BTS GEMEAU.

XIV. CONVENTION AVEC LE CDG 38 POUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Délibération DEL_2023_02_13

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la prévention des risques professionnels, le Centre de Gestion propose un service de d'accompagnement aux collectivités pour des actions de sensibilisations, formations, accompagnements dans une démarche de préventions, entretiens individuels ou collectifs par un(e) psychologue du travail ou un(e) assistant(e) social(e)... Ces interventions se font à la carte et sur demande.

Il est nécessaire de conventionné avec le Centre de Gestion pour pouvoir bénéficier de ces interventions lorsque le besoin s'en fera ressentir.

M. GIRAUD explique que la commune de RUY-MONTCEAU a déjà fait appel au CDG dans ce cadre là et que cela a été très positif.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met au vote cette convention qui est approuvée à l'unanimité.

XV. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président souhaite informer les membres du Comité d'un concours de boules inter-syndicats qui aura lieu le 12 mai 2023. Tous les délégués sont invités et recevrons une invitation officielle.

A Montcarra, le 15 juin 2023

Le Secrétaire,
Davis EMERAUD



Le Président,
Patrick FERRARIS

